

MEMENTO FISCAL

du

NIGER



présenté par



Pierre ABADIE

Expert-comptable

Conseil Juridique



Pierre ABADIE

pierre@abadie.bf

www.pierreabadie.com

Nos entreprises ont besoin de sécurité. Elles veulent connaître et comprendre les textes pour les respecter et éviter tout incident. Ce besoin est particulièrement ressenti en matière fiscale.

Mais, comme la bible en hébreu, la lecture du code des impôts n'est accessible qu'aux initiés et font l'objet d'interprétations diverses.

Le présent mémento fiscal écrit en français simplifié, répond à ce besoin de clarification.

Il s'adresse aux chefs d'entreprises, étudiants, conseils fiscaux, etc... souhaitant trouver aisément les informations légales et bénéficier de commentaires de l'auteur.

Chacun des principaux impôts de l'entreprise est présenté sous la forme d'un tableau synthétique qui donne une vue claire des règles du jeu, et répond aux questions de base:

- Qui (paye l'impôt),
- Quoi (sur quelle base se calcule l'impôt),
- Combien (paye t'on),
- Quand (date de déclaration et paiement),
- Où (déclare t'on et paye t'on).

Une table des matières et un index détaillé facilitent les recherches.

ISBN : 978-2-9534449-7-1

EAN : 9782953444971

Les Ouvrages du Cabinet Pierre ABADIE :

Pour le Burkina Faso :

- ▶ Mémento fiscal
- ▶ Guide de l'urbanisme et de la construction
- ▶ Classeur des imprimés de l'administration fiscale
- ▶ Code social
- ▶ Code de l'environnement
- ▶ Code des douanes
- ▶ Code des mines
- ▶ Code des impôts

Pour le Niger : Mémento fiscal

MEMENTO FISCAL

du

NIGER



A jour de la loi de finances 2012

présenté par

Pierre ABADIE

Expert-comptable

Conseil Juridique

Avertissement :

Le présent ouvrage est protégé par la loi 32-99 AN du 22 décembre 1999 portant protection de la propriété littéraire et artistique.

© Cabinet Pierre ABADIE

ISBN : 978-2-9534449-7-1

EAN : 9782953444971

Présentation:

Cet ouvrage est l'aboutissement d'un travail d'équipe qui se présente à vous, ici.

Pierre ABADIE (courriel : pierre@abadie.bf), expert-comptable et conseil juridique depuis 1985 est l'auteur principal de cet ouvrage.

Il est inscrit à l'Ordre des Experts Comptables en France et au Burkina Faso où il réside depuis 1998.

De nationalité française et burkinabè, c'est un élu du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso (www.onecca.bf), et l'auditeur-conseiller du Club des Hommes d'Affaires Franco Burkinabè (www.chafb.com).

Il publie chaque année le code des impôts actualisé du Burkina Faso ainsi que le code social du Burkina Faso.

Ses activités principales sont le conseil juridique ou fiscal.

Il est le correspondant au Burkina Faso des plus grands consultants internationaux (Deloitte, PriceWaterhouseCoopers, FIDAL, Droit-Afrique, International Bureau Fiscal Documentation,..).

Sylvie ZONGO (sylvie@pierreabadie.com; zsylvie04@yahoo.fr), collaboratrice du Cabinet Pierre Abadie, titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DEA en droit privé a participé avec son indispensable rigueur et sa grande implication, à l'élaboration du mémento et assuré la rédaction de nombreux commentaires.

Riva Anselme BOUNKOUNGOU (rivanselme@yahoo.fr), Maitrise de Droit des Affaires, stagiaire au Cabinet a su apporter sa contribution dans la rédaction de cet ouvrage à travers l'analyse des textes, la rédaction des fiches et des commentaires.

Landry BADO (lbado83@yahoo.fr), Maitrise de Droit des Affaires,

stagiaire au Cabinet a su apporter sa contribution dans la rédaction de cet ouvrage à travers l'analyse des textes, la rédaction des fiches et des commentaires.

Basile TAGNAN (tagnanb@yahoo.fr), Maitrise de Droit des Affaires, stagiaire au Cabinet a de même contribué à la rédaction de cet ouvrage à travers l'analyse des textes, la rédaction des fiches et des commentaires.

Ce livre n'a pu sortir que grâce au travail attentif de mes fidèles et dévoués collaborateurs que sont **Oumar YANOGO**, mon second, et **Dieudonné KINDA**.

Motifs de la réalisation de ce travail :

Une large diffusion des textes bien compris permet d'éviter les conflits, lutter contre l'incivisme, développer l'économie.

- Eviter les conflits entre l'Administration et les contribuables :

Le secteur privé se plaint des redressements et sanctions dont elle fait l'objet de la part de l'Administration Fiscale. A notre avis une même compréhension des textes par les agents de l'Administration et les contribuables devrait permettre de réduire cette fracture.

Car, bien des conflits naissent de l'ignorance des textes, alors que la connaissance mutuelle des règles applicables amène la compréhension et la confiance entre les parties.

- Lutter contre l'incivisme fiscal :

L'Administration déplore l'incivisme fiscal.

Les entreprises considèrent parfois que les textes fiscaux sont inapplicables, car peu compréhensibles et faisant l'objet d'interprétations diverses.

La difficulté à obtenir l'information incite les opérateurs économiques à l'informel et à l'incivisme alors qu'une connaissance claire des procédures amène naturellement les partenaires au respect des règles.

- Développer le tissu économique :

Des procédures fiscales bien connues permettent une meilleure productivité pour les entreprises comme pour l'Administration. C'est la possibilité de faire en plus grand ce qui autrement, du fait de démarches hésitantes, ne pourrait qu'être réalisé à petite échelle.

Le respect de la règle commune c'est la possibilité d'un jeu collectif, d'un développement économique de nos entreprises et de notre nation.

- Disposer d'un outil de renseignement des entreprises :

Notre cabinet, pour l'exécution de ses consultations, devait disposer d'une documentation complète et explicite.

Une documentation capable de présenter une information exhaustive et actuelle et ainsi de répondre aux questions posées avec sécurité et productivité aux chefs d'entreprises, mais également à l'ensemble des acteurs de la fiscalité.

C'est cet outil qu'il fallait mettre à la disposition du plus grand nombre en le publiant.

Suggestions et critiques :

Cet ouvrage a été réalisé avec nos moyens, c'est-à-dire ceux d'un consultant individuel.

Aucune subvention n'a été sollicitée.

Car, participer à la vie commune ne consiste pas seulement à payer ses impôts mais également à donner selon ses possibilités, un peu de son temps à l'intérêt général.

Malgré tout le soin et l'expertise apporté à la rédaction de ce document, nous sommes conscients qu'il s'agit là d'une première édition.

Nous comptons sincèrement sur vos critiques et demandes d'améliorations.

N'hésitez pas à signaler toute erreur matérielle même mineure.

Toute remarque faite par courriel à pierre@abadie.bf fera l'objet d'une réponse de notre part et permettra d'améliorer la prochaine édition.

Abréviations utilisées

- ARD : Amortissements réputés différés
- CGA : Centre de gestion agréé
- GIE : Groupement d'intérêt économique
- IRC : Impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements
- IRVM : Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
- ISB : Impôt sur les bénéfices
- IUTS : Impôts unique sur les traitements et salaires
- RFD : Régime fiscal et domanial
- SCS : Société en commandite simple
- SNC : Société en nom collectif
- TA : Taxe d'apprentissage
- TTC : Toutes taxes comprises
- TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

SOMMAIRE

TITRE I- TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET RETENUE A LA SOURCE DE LA TVA	23
CHAPITRE 1 - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	23
CHAPITRE 2 - RETENUE A LA SOURCE DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE	65
TITRE II- IMPOTS SUR LE REVENU DES ENTREPRISES	75
CHAPITRE 1- IMPOT SUR LES BENEFICES.....	75
CHAPITRE 2 - PRECOMPTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES	118
CHAPITRE 3- TAXE SUR CERTAINS FRAIS GENERAUX DES ENTREPRISES.....	129
CHAPITRE 4 - CONTRIBUTION DES PATENTES	148
CHAPITRE 5 - PATENTE SYNTHETIQUE	185
CHAPITRE 6 - IMPOT SUR LES BENEFICES DES NON RESIDENTS	198
TITRE III- IMPOTS SUR LES SALAIRES	202
CHAPITRE 1 - IMPOT SUR LES TRAITEMENTS ET SALAIRES (IUTS).....	202
CHAPITRE 2 - TAXE D'APPRENTISSAGE.....	226
TITRE IV – IMPOTS SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS	234
CHAPITRE 1- IMPOT SUR LE REVENU DES VALEURS MOBILIERES.....	234
CHAPITRE 2 - IMPOT SUR LE REVENU DES CREANCES, DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	262
TITRE V- FISCALITE IMMOBILIERE	286
CHAPITRE 1- LA TAXE IMMOBILIERE	286
CHAPITRE II - RETENUE A LA SOURCE APPLICABLE AUX LOYERS PROFESSIONNELS	302
CHAPITRE III - IMPOT SPECIAL SUR LES PLUS-VALUES DE CESSION IMMOBILIERE	312
TITRE VI- LES AVANTAGES FISCAUX DU CODE DES INVESTISSEMENTS	319
TITRE VII- LA FISCALITE DU SECTEUR MINIER	353
CHAPITRE 1 - LES AVANTAGES FISCAUX DU CODE MINIER.....	353
CHAPITRE 2- TAXES ET REDEVANCES SUR LES TITRES MINIERES.....	366
TITRE VIII - LES PROCEDURES FISCALES : CONTROLE - CONTENTIEUX - RECouvreMENT	381